Convention collective nationale des activités de marchés financiers du 11 juin 2010

- Avenant à l'Avenant n° 4 du 21 Juin 2022 relatif au régime frais de santé (rectificatif)

IDCC : 2931

Avenant conclu entre :

- D'une part : l'organisation patronale :
- Association française des marchés financiers (AMAFI) -

- D'autre part : les Organisations syndicales représentatives des salariés :

- la Confédération française démocratique du travail (CFDT Bourse);
- la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC MF);
- la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CGC MF);
- le Syndicat professionnel indépendant des métiers du titre (SPI - MT);

Préambule

Le présent avenant a pour objet de compléter et de mettre en conformité avec la législation (article L.2232-10-1 C. trav.), l'article 10 de l'avenant n°4 du 21 juin 2022, en y intégrant un paragraphe justifiant l'absence de dispositions spécifiques pour les entreprises de moins de cinquante salariés.

Il est modifié comme suit :

« *Article 10* *:Dépôt et extension*

Le présent avenant ayant vocation à adapter les dispositions du régime collectif obligatoire de frais de santé, dont doivent bénéficier l'ensemble des salariés relevant de la convention collective des activités de marchés financiers, ne prévoit aucune disposition spécifique en application de l'article L.2232-10-1 du code du travail concernant les entreprises de moins de 50 salariés.

La partie la plus diligente des organisations signataires d'une convention ou d'un accord en notifie le texte à l'ensemble des organisations représentatives à l'issue de la procédure de signature.

À l'expiration du délai d'opposition prévu à l'article L. 2231-8 du code du travail, le présent avenant fera l'objet d'une procédure de dépôt.

Il fera ensuite l'objet de la procédure d'extension conformément aux dispositions de l'article L. 2261-15 du code du travail. »

Fait à Paris, le 6 septembre 2022

Association française des marchés financiers	CFDT Bourse
CFTC Marchés Financiers	CGC Marchés Financiers
SPI MT	